

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

N°: 200-11-026988-207  
N°: 43-2685649

Québec, le 15 janvier 2021

Vu la requête;

Vu l'absence de contestation;

Vu les dispositions de la loi;

Vu les représentations des  
parties présentes;

ACCORDE la requête  
suivant ses conclusions.

  
Me Johanne Fortin, registraire  
(JF0986)

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**2169-5762 QUÉBEC INC.**, personne morale  
légalement constituée ayant son domicile au  
281, rue Edward-Assh, Sainte-Catherine-de-la-  
Jacques-Cartier (Québec), G3N 1A3

Débitrice-Requérante

et

**RAYMOND CHABOT INC.**, personne morale  
ayant une place d'affaires au 200-140, Grande  
Allée Est, Québec (Québec), G1R 5P7

Syndic agissant / Mis en cause

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**  
Bureau du Surintendant des faillites, division de  
Québec, 1550, avenue d'Estimauville, bureau  
702, Québec (Québec), G1J 0C4

Mis en cause

**SECONDE REQUÊTE DE LA DÉBITRICE-REQUÉRANTE  
EN PROLONGATION DU DÉLAI  
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION  
(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)**

GREFFE NUMÉRIQUE

5/6

À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, OU AU REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA REQUÉRANTE EXPOSE :

1. Le 3 novembre 2020, la requérante a déposé un avis d'intention de faire une proposition aux termes de l'article 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et le syndic a accepté d'agir dans le cadre de cette proposition, le tout tel qu'il appert de l'avis d'intention de la requérante et de l'acceptation d'agir du syndic dont copies sont déjà au dossier de la Cour;
2. Le 2 décembre 2020, une première demande de prolongation de délai a été accordée jusqu'au 15 janvier 2021;
3. La débitrice est une société œuvrant depuis 36 ans dans le commerce de détail de chaussures et accessoires connexes, le tout tel qu'il appert de d'un extrait du *Registraire des entreprises* déjà au dossier de la Cour;
4. Les difficultés financières rencontrées par la débitrice proviennent essentiellement de la baisse drastique de ses ventes due à la pandémie liée au virus de la Covid-19;
5. Les motifs au soutien de la présente demande sont :
  - 5.1. Le nouveau confinement ordonné par le Gouvernement du Québec le 19 décembre dernier et reprolongé actuellement oblige la débitrice à restreindre ses ventes aux seules commandes en ligne pour l'instant;
  - 5.2. La période suivant les Fêtes n'est historiquement pas optimale pour les ventes;
  - 5.3. Cependant, toutes les ententes qui devaient être conclues avec les bailleurs l'ont été;
6. La débitrice agit de bonne foi et est convaincue de pouvoir faire une proposition viable et acceptable à ses créanciers;

7. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un second délai soit alloué à la débitrice à compter de l'expiration de la première demande de prolongation de son avis d'intention, soit jusqu'au vendredi 26 février 2021 à 23 h 59, heure de Québec, afin de déposer sa proposition;
8. Depuis le dépôt de son avis d'intention de faire une proposition, la requérante a agi et continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
9. La prolongation demandée ne saurait causer de préjudice à l'un ou l'autre des créanciers de la débitrice;
10. Le rapport du syndic sur la présente demande est dénoncé au soutien des présentes comme **pièce R-1**;

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

- ACCUEILLIR la présente requête;
- PROROGER le délai pour le dépôt par la débitrice de sa proposition concordataire à ses créanciers jusqu'au vendredi 26 février 2021, 23 h 59, heure de Québec;
- ORDONNER la suspension de toute procédure contre la débitrice et contre ses biens jusqu'à l'expiration du délai susdit;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Québec, le 11 janvier 2021

  
THÉRIEN COUTURE JOLI-COEUR S.E.N.C.R.L.  
Avocats de la requérante

Marie-Élaine Racine, avocate  
1134, Grande Allée Ouest, bureau 600  
Québec (Québec) G1S 1E5  
T. 418 681-7007 poste 2446  
F. 418 681-7100  
marie-elaine.racine@groupetcj.ca